

Démarche	: Dossier de candidature à la labellisation "Services Publics +" - Services publics centraux
Organisme	: Service Expérience usagers - Support Label "Services Publics +"

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

L'arrêté portant création du Label "Services Publics +" est paru le 31 août 2023.  
Les étapes du dispositif de labellisation sont décrites dans le guide du label "Services Publics +", accessible sur le site [www.transformation.gouv.fr](http://www.transformation.gouv.fr)

Cette téléprocédure permet aux services publics centraux de déposer leur demande de labellisation et de suivre l'état d'avancement de leur démarche jusqu'à l'émission des résultats d'audit par l'organisme de certification retenu par leurs soins.

### Votre organisme de certification

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Afnor Certification
- Atalia Certification
- Bureau Véritas Certification France
- Dekra Certification France
- Pronéo Certification
- SGS International Certification Services

## Identification du candidat à la labellisation

### Service public central candidat à la labellisation

# Dossier de candidature à la labellisation "Services Publics +" - Services publics centraux

## Identifiant de la structure candidate dans la plateforme SP+

Indiquer le code SP+ permettant l'identification du service public dans la plateforme Services Publics +

## Adresse du site internet ou de la page internet du candidat à la labellisation

Adresse du site internet ou de la page internet du réseau ou de l'opérateur candidat ou de l'entité candidate hors démarche réseau

## Nom, prénom du directeur / secrétaire général du candidat à la labellisation

Cette information pourra être utilisée dans le cadre des communications faites par la DITP et l'organisme de certification tout au long du processus de labellisation.

## Adresse mail du directeur / secrétaire général du candidat à la labellisation

Cette information pourra être utilisée dans le cadre des communications faites par la DITP et l'organisme de certification tout au long du processus de labellisation.

## Nom et prénom du correspondant SP+ du candidat à la labellisation

Nom et prénom du correspondant SP+ du service public central

Cette information pourra être utilisée dans le cadre des communications faites par la DITP et l'organisme de certification tout au long du processus de labellisation.

## Adresse mail du correspondant SP+ du candidat à la labellisation

Cette information pourra être utilisée dans le cadre des communications faites par la DITP et l'organisme de certification tout au long du processus de labellisation.

## Périmètre de l'audit

### Services publics locaux rattachés au service public central candidat

La liste des services publics locaux éligibles à la labellisation est disponible à l'annexe 3 du guide du label.

### Nombre total de services publics locaux éligibles au label rattachés au service public central

### Nombre de services publics locaux rattachés au service public central et audités dans l'année en cours

Pour mémoire, un service public central candidat présente chaque année Vn au moins services publics locaux à l'audit de certification pour prétendre lui-même à la labellisation.

### Nombre de services publics locaux labellisés "Services Publics +" dans l'année

## Informations et pièces complémentaires à adresser à l'auditeur

## Dossier de candidature à la labellisation "Services Publics +" - Services publics centraux

Nombre d'autodiagnostic réalisés par les services publics locaux éligibles au cours des 12 derniers mois

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Rapport consolidé des autodiagnostic

Télécharger ici le rapport consolidé des résultats des autodiagnostic de l'ensemble des services publics locaux réalisés sur les 12 derniers mois - au format DITP

### En audit de suivi du service public central, les services publics locaux déjà labellisés ont réalisé leurs enquêtes annuelles du label, à destination des usagers et agents.

Cette information n'est pas requise dans le cadre d'un audit initial du service public central.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

### Précisez le nombre de services publics locaux déjà labellisés ayant menés les enquêtes du label

Cette information n'est pas requise dans le cadre d'un audit initial du service public central

### Pièces complémentaires à communiquer à l'auditeur

Afin de faciliter la préparation de l'audit, les pièces suivantes sont demandées au service public candidat à la labellisation

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Organigramme du service public central

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan de formation année N-1 - consolidation au niveau du service public central

Plan de formation ou actions de formation de l'année N-1 faisant état des sessions organisées au profit des agents du service public candidat, en lien avec les enjeux portés par le programme Services Publics +

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan de formation année N - consolidation au niveau du service public central

Plan de formation ou actions de formation de l'année N faisant état des sessions organisées au profit des agents du service public candidat, en lien avec les enjeux portés par le programme Services Publics +

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste des indicateurs relatifs à la qualité de service

Le service public central peut faire usage du modèle joint ou proposer son propre document de présentation

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan d'action Services Publics +

Le candidat produit :

un plan d'action dédié Services Publics +

OU

un plan d'action "Qualité" plus global, dans lequel les actions d'amélioration liées au programme Services Publics + sont identifiables.

## Certificats & labels en cours de validité

# Dossier de candidature à la labellisation "Services Publics +" - Services publics centraux

**Votre service public est-il déjà certifié ou labellisé sur un dispositif autre que le label "Services Publics +" ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Certifications ou labels déjà obtenus

**Note**

Cliquer sur Ajouter un élément pour "Certifications ou labels déjà obtenus"

### Désignation du certificat / label

ex. ISO 9001, Label Egalité,...

### Date d'émission du certificat

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat ou attestation de labellisation obtenu

Joindre une copie de l'attestation de labellisation ou le certificat obtenu.

**Note**

Cliquer sur Ajouter un élément pour "Certifications ou labels déjà obtenus"

### Désignation du certificat / label

ex. ISO 9001, Label Egalité,...

### Date d'émission du certificat

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat ou attestation de labellisation obtenu

Joindre une copie de l'attestation de labellisation ou le certificat obtenu.

**Note**

Cliquer sur Ajouter un élément pour "Certifications ou labels déjà obtenus"

### Désignation du certificat / label

ex. ISO 9001, Label Egalité,...

### Date d'émission du certificat

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat ou attestation de labellisation obtenu

Joindre une copie de l'attestation de labellisation ou le certificat obtenu.

Dossier de candidature à la labellisation "Services Publics +" - Services publics centraux  
**Historique des demandes de labellisation**

**Information**

Dans le cadre d'un cycle de labellisation de 3 ans, le candidat à la labellisation présente une demande d'audit chaque année. Il peut alors faire mention du dossier enregistré l'année précédente via son numéro d'identification et lier ainsi les dossiers "Demande de labellisation "Services Publics +" entre eux, dans Démarches-simplifiées.fr.

**Souhaitez-vous joindre à votre demande le dossier déposé lors du/des dernier(s) audit(s) ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Numéro de dossier année N-1**

**Avertissement**

Tout usage ou falsification de documents est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Toute adhésion au label obtenue dans de telles conditions sera annulée. La loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture où la demande a été faite.

**Article 441-7 du code pénal**

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.